

MAIRIE - ESSUILES**Délibération n° 2022-23****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : 06 septembre 2022**Date de l'affichage** : 06 septembre 2022**En exercice** : 14**Présent(s)** : 11**Absent(s)** : 3**Pouvoir(s)** : 2

Le douze septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, WINDERICKX Jean-Luc, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry

Absents excusés : CANO Clélia, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe
MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Secrétaire de séance : FLAMAND Isabelle

Objet : Tarifs salle des fêtes.

Une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire proche de la commune a montré que les tarifs appliqués à Essuiles sont inférieurs.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'entretiens, etc...) amènent à une réévaluation du tarif de location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

	WEEK-END	JOURNÉE (sauf week-end)	Délai de réservation
Commune	230 €	90 €	1 an
Hors commune	410 €	150 €	8 mois

Le délai de réservation est également allongé (applicable au 01/01/2023) :

Les habitants de la commune pourront réserver 1 an à l'avance et les extérieurs 8 mois à l'avance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne son accord pour les tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

